

Conseil d'administration du Pays Vichy-Auvergne Mardi 26 juin 2012 sous la Présidence de Mme Nicole Eymard, Présidente, dans les locaux de l'Atrium de Vichy

Etaient présents

Mme Nicole EYMARD, Présidente de l'association

M. Stéphane ZAPATA, Directeur

M. Olivier ROYER, Vichy Val d'Allier

Mme Marcelle DESSALE ; Présidente CC Sioule, Colettes et Bouble M. Pierre HOUBE ; Trésorier de l'association, CC Bassin de Gannat

M. Gérard LAPLANCHE; CC Pays Saint Pourçinois

M. Pierre LYAN; CC Nord Limagne

M. Bernard FERRIERE, CC Limagne Bords d'Allier

M. François SZYPULA; Président CC Montagne Bourbonnaise

M. Georges DAJOUX; Président CC Pays de Lapalisse

Excusés

M. Jean-Michel GUERRE; Président de Vichy Val d'Allier

M. Jean-Claude MAIRAL; Vichy Val d'Allier M. Frédéric AGUILERA; Vichy Val d'Allier

Mme Annick CHOVET; Vichy Val d'Allier

M. Jean-Pierre MONGARET; Vichy Val d'Allier

M. Jean-Pierre CHARNAY; Vichy Val d'Allier

M. Alain BECOUZE; Vichy Val d'Allier

M. Eric SICARD; Président du Conseil de Développement

M. Luce BILLET; CC Varennes-Forterre

M. Xavier CADORET; Président CC Varennes-Forterre

M. Didier CHASSAIN; Président CC Coteaux de Randan

M. Bernard FAURE, Président CC Limagne Bords d'Allier

M. Guy THEVENET; CC Coteaux de Randan

M. Bernard COULON; Président CC Pays Saint-Pourçinois

M. Gilles BERRAT; Président CC Donjon Val Libre

M. Dominique Geoffroy; CC Donjon Val Libre

Madame la Présidente remercie les membres présents pour leur participation à ce conseil d'administration. Ce conseil a pour objectif de préparer l'assemblée générale qui doit se tenir le 13 juillet prochain. Ce conseil fait suite au bureau qui s'est réuni le 04 juin dernier en présence de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes. Chacun a pu prendre connaissance de la situation financière compliquée dans laquelle se situe l'association.

En raison du mode de fonctionnement de l'association, les comptes n'ont pu être arrêtés avant. Au vu des résultats négatifs, les éléments ont été revus, croisés pour arriver à maintenant à cette situation. La Présidente informe que des échanges ont eu lieu avec l'expert-comptable et le commissaire comptable. Au vu de la situation, la commissaire aux comptes a lancé une procédure d'alerte qui doit donner lieu à une réponse dans les 15 jours validée par le CA.

L'expert-comptable présente le bilan 2011 avec le document simplifié réalisé et joint en annexe. Les fonds associatifs peuvent être mobilisés et comptablement absorber le déficit annoncé. Mais il faut absolument rectifier le tir sachant que le budget prévisionnel 2012 annoncé de -20000€ après corrections viendront abonder les difficultés.

La Présidente donne la parole aux membres présents :

- Les membres présents font part de leur étonnement sachant qu'aucun signe avant-coureur ne s'est manifesté et que la trésorerie du fait des décalages de subvention a toujours été tendue et regrette cette annonce tardive
- Il est souhaité que l'agglomération de Vichy complète sa participation par rapport à Leader pour les trois communes non incluses dans son périmètre. Les bénéficiaires sont pour certains de Vichy et certaines opérations incluent le pôle urbain. Il faut savoir que pour le Pays de Montluçon, la population de la ville centre a dû être intégrée au même titre que les autres, exigé par le Préfet, on ne peut pas faire de sous-catégories.
- Si une augmentation pour l'année prochaine est décidée pour l'ensemble des EPCI, il faudra que VVA intègre la population de ces 3 communes
- Il faudra mettre en adéquation les actions par rapport aux financements et derrière quelles sont les priorités du Pays (tourisme, culture, santé, économie). Cela implique une réflexion de l'ensemble des élus sur ces priorités et les travailler
- Une structure qui ne vit que par des subventions, ce n'est pas durable. On doit assumer le fonctionnement et en fonction de certains projets on bénéficie de subventions complémentaires, donc quel est le coût réel pour le territoire de notre structure et faire appel à une cotisation réelle? Dans ce cadre, il faudrait faire peut être une estimation d'autant que le programme leader s'arrête fin 2014 et quid si nous ne sommes pas reconduits?
- L'objectif du Pays est de travailler en réseau, faire des ponts et assurer des passerelles et poursuivre dans ce sens comme pour le tourisme
- L'équipe et les missions assumées ne sont pas remises en question actuellement car si on supprime, les subventions tombent également, sans compter le coût des licenciements

La Présidente expose les éléments de réponse contenus dans le courrier :

Par un courrier en date du 14 juin, vous avez attiré notre attention sur la situation financière difficile dans laquelle se trouve notre association. L'association Pays Vichy-Auvergne informée de votre analyse et des menaces qui pèsent sur son devenir, tient à vous apporter les précisions ci-dessous :

Cette situation préoccupante est le résultat de différentes raisons :

- Un bilan 2010 qui ne devrait pas être à la hauteur de ce qu'il a été et qui a été cependant certifié tant par l'expert-comptable que par vous-même mais avec des réserves. Nous pouvons vous assurer que jamais nous n'aurions engagé autant de dépenses si le résultat annoncé avait été différent.
- Au vu du résultat largement excédentaire pour les années 2009-2010, les bases des budgets prévisionnels établis n'ont jamais été remises en question jusqu'à présent alors qu'ils comportaient des oublis (en particulier les dotations aux amortissements, les frais financiers et l'adhésion au COS, qui n'étaient pas comptabilisés)
- Aucune dépense ne vous a été cachée, mais notre mode de fonctionnement compliqué avec des décalages de subventions importants font que la lisibilité était compliquée pour tous.

Par rapport à l'année 2010, en 2011 de nouvelles donnes sont apparues à savoir :

- Les bases ont changé à savoir, l'association est à présent considérée comme une collectivité donc on doit calculer sur le HT donc une perte de près de 20000 €
- La dotation aux amortissements avait été sous-estimée (11000 €)
- Les frais bancaires ont explosé : 5000 €
- La subvention régionale a été baissée de 5000 €
- Les reports 2010 sur 2011 pour près de 33000 €
- Des subventions non obtenues sur 2011, près de 10 000€ en matière de co-financement
- Enfin l'autofinancement par rapport aux études : 25000 € (interscot), 3500 €(tourisme), 3500
 € santé qui ont été intégralement financées sur fonds propres.

Pour l'année 2012, le budget prévisionnel prévu partait également sur les mêmes erreurs et au vu des actions portées, effectivement un déficit de près de 20000€ peut être estimé si rien n'est engagé pour le réduire.

Conscient de ces difficultés, l'association Pays Vichy-Auvergne se propose d'engager :

- Avec l'aide de l'expert-comptable **création de tableaux de bords** qui seront présentés à chacun des CA afin de présenter une lisibilité financière à tous les membres
- Réduction des dépenses : le plan d'action a été revu à la baisse avec des actions plus limitées en termes d'ampleur au niveau des actions : Entreprendre, Tourisme, Culture. Par la même occasion, un véhicule de location sera pris afin de limiter le budget dédié aux frais de déplacements. De plus, le Pays ne portera plus les opérations dédiées au Symposium européen sur la diffusion de la recherche équine.
- Augmentation des recettes: Afin d'augmenter les recettes de l'association, il a été décidé que le directeur se positionnerait sur deux dossiers de subvention à savoir un sur la filière équine et un autre dans le cadre d'un dossier FSE lié aux TPE du territoire. Le directeur dans ce cadre, solliciterait des aides sur 50% de son temps à hauteur de 50%. Les dossiers ne pourront être examinés qu'à compter du mois d'octobre en comité de programmation. Ces subventions se poursuivraient sur l'année 2013.
- Poursuite des subventions liées au volet coopération, dans le cadre du pilotage du dossier France Balkans, 6000€ sont attendus, de même, un reliquat complémentaire en solde d'opération peut être espéré.
- En fin, des contacts sont en cours avec VVA, pour étudier comment la trésorerie pourra être facilitée et **réduire ainsi la part dédiée aux frais bancaires** : garantie d'emprunt pour les besoins en fonds de roulement.

- Par ailleurs, au vu de la complexité de notre comptabilité et de la nécessité d'avoir une comptabilité plus précise, plus réactive en termes de demande d'acomptes et de soldes, il sera nécessaire de procéder à une réorganisation interne afin d'avoir un véritable comptable.
- Il a été décidé également de solliciter le cabinet comptable pour qu'il réalise un état comptable au 30 juin. Une assemblée générale exceptionnelle pourra être par ailleurs organisée à l'automne pour acter des décisions éventuelles complémentaires.

Après lecture du projet, le conseil d'administration valide les éléments proposés.

La prochaine assemblée générale se tiendra le 13 juillet prochain dans les locaux de l'Atrium de Vichy.

La Présidente,

Nicole EYMARD